

Miroir rectangulaire pour usage domaine public

Rolléco

Adresse
Ville
E-mail
Téléphone

2 Rue Louis ARMAND
59200 TOURCOING
contact@rolleco.fr
03 20 22 00 11



- Peut être utilisable sur la voie publique : le miroir doit être installée en agglomération. Panneau blanc en PVC extrudé sérigraphié 6 mm d'épaisseur.
- Format du panneau : 60 x45 cm
- Format du miroir : 40 x 30 cm
- Distance de vision : 4 à 6 mètres
- Poids : 3kg

POSITIONNEMENT DES MIROIRS DE SORTIE - USAGE DOMAINE PUBLIC

Extrait de l'arrêté du 21/09/1981 réglementant la pose d'un miroir routier en milieu urbain :

En agglomération, le miroir peut être utilisé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- mise en place d'un régime de priorité, avec obligation d'arrêt STOP pour l'utilisateur
- distance entre la bande d'arrêt et le miroir inférieure à 15 m
- limitation de vitesse sur la route prioritaire inférieure ou égale à 50 km/h
- implantation à plus de 2,30 m de hauteur
- trafic essentiellement local sur la route où est implanté le STOP précité

*Pour toute assistance, merci de nous contacter :
Tél : 03 20 22 00 11 - Fax : 03 28 35 09 34*

Fiche produit au 31/03/2025 22:45:11

Miroir rectangulaire pour usage domaine public

Référence

*Pour toute assistance, merci de nous contacter :
Tél : 03 20 22 00 11 - Fax : 03 28 35 09 34*

Fiche produit au 31/03/2025 22:45:11